



L'EANA, l'Alliance Européenne des Agences de Presse, se joint à la coalition internationale de soutien à la plainte du CEPIC pour abus de position dominante contre Google Images

20 mai 2014

Le Syndicat Européen des Agences et sources photographiques (Centre of the Picture Industry – CEPIC) et l'Alliance Européenne des Agences de Presse (European News Agency Alliance – EANA) ont annoncé le soutien de l'EANA à la coalition formée par le CEPIC dans le cadre du dépôt de plainte auprès de la Commission de l'UE pour abus de position dominante, visant l'utilisation sans autorisation d'images de tierces parties de la part de Google. L'EANA, fondée en 1956, regroupe 32 agences de presse à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne. L'EANA est le vingtième organisme des médias à se joindre à la coalition du CEPIC.

Le Président de l'EANA, Peter Kropsch, PDG de l'agence de presse autrichienne APA, a déclaré :

« L'EANA se réjouit d'avoir l'opportunité de soutenir l'initiative du CEPIC visant à clarifier la situation relative au droit des images au niveau européen. Le cœur du *business model* des agences de presse est basé sur la vente de droits d'utilisation de contenus. La quasi-totalité des agences de presse offrent aujourd'hui un service d'images. Du fait d'une demande croissante de contenus visuels, l'importance du marché de l'image ne fait qu'augmenter. L'EANA croit fermement que la production continue de contenus de qualité – qu'il s'agisse de textes ou d'images – doit se baser sur une situation claire en matière de droits, susceptible de permettre une juste rétribution du producteur de services d'information de qualité. »

Le Président du CEPIC, Alfonso Gutierrez, a pour sa part déclaré :

« Nous applaudissons la décision de l'EANA d'unir ses forces à celles du CEPIC afin de protéger les intérêts de tous les titulaires, dans la chaîne des autorisations, de droits sur les contenus visuels présentant un intérêt informatif. Nous sommes heureux de voir que nous partageons la même vision de l'importance que revêt la sauvegarde de la production de contenus visuels de haute qualité, pour veiller à ce que tous les fournisseurs de contenus visuels soient équitablement récompensés de leurs efforts. Nous disposons désormais d'une opportunité unique pour faire entendre la voix d'une industrie importante mais malheureusement souvent sous-estimée. »

Le 8 novembre 2013, le CEPIC a déposé une plainte auprès de la Commission Européenne pour abus de position dominante visant l'utilisation par Google d'images appartenant à des tiers, au nom de milliers de photographes et d'agences d'images. La plainte concerne les différentes utilisations sans autorisation d'images appartenant à des tiers effectuées par Google à travers son moteur de recherche horizontal et ses services spécialisés, Google Images en particulier. Google utilise de plus en plus d'images en ligne sans le consentement des titulaires des droits, parfois même contre leur volonté explicite.

« Depuis la refonte de Google Images en janvier 2013, la situation a empiré ; Google présente des images dans leur format d'origine et en haute résolution sur son site, et permet à des internautes de les télécharger sans même avoir besoin de cliquer vers le site web d'origine hébergeant les images », a souligné le CEPIC.

« Résultat : Google détourne l'attention des utilisateurs sur les titulaires des droits légitimes pour les orienter vers ses propres services, tirant ainsi profit des investissements réalisés par ceux-ci. Les fournisseurs d'images sont à leur tour privés de la reconnaissance et des fruits de leur travail. »

« Dans la mesure où Google réfute en même temps toute mise en œuvre de mécanismes techniques susceptibles de permettre aux fournisseurs de mieux contrôler la diffusion en ligne de leurs images, le CEPIC considère que l'utilisation faite par Google d'images de tierces parties constitue un abus de position dominante aux termes de l'article 102 du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). »

Communiqué de presse original en version complète et informations générales disponibles sur le lien suivant :

http://www.ceplic.org/news/industry_press_releases/2013/11/ceplic_submits_eu_antitrust_complaint_against_google_images

Le CEPIC est une association professionnelle européenne à but non lucratif active dans le domaine du droit des images. Il a été fondé en 1993 et a acquis le statut de Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) à Paris en 1999. Le CEPIC représente aujourd'hui environ 800 agences photographiques et photothèques dans vingt pays européens, membres ou non de l'Union Européenne.

L'EANA est une association à but non lucratif qui regroupe des agences de presse dans 32 pays européens. Fondée en 1956, elle sert de forum de coopération et d'échange d'expériences entre les agences qui en sont membres. Parmi ses priorités figurent les droits d'auteur et les droits connexes, dans le but de sécuriser l'environnement des affaires et de permettre aux agences de presse de s'acquitter de leur mission de fournir une information indépendante et non biaisée.

Pour plus d'informations :

Erik Nylén

Norrtullsgatan 5, 113 29 Stockholm – Suède

Tél : +46 (0) 8 30 13 24

Mobile : +46 (0)739 86 52 72

E-mail : erik-n@telia.com

Web site : www.newsalliance.org

Sylvie Fodor

Fritschestrasse 22, Berlin – Allemagne

Tél : +49 (30) 889 101 – 60

Mobile : + 49 177 2332 514

Email : s.fodor@ceplic.org

Web site : www.ceplic.org